

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 décembre 2020 à 19h, à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 3, 10 et 12 novembre, 1^{er} et 8 décembre (budget) 2020
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2020

ADMINISTRATION

- 4.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 496-20 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2021
- 5.- Adoption/règlement 482-02-20 amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes
- 6.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 497-20 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 533 481\$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2020 à 2028
- 7.- Vente pour taxes 2021/adoption et autorisation
- 8.- Assurances générales de la Municipalité/renouvellement du contrat 2021
- 9.- Mémoire de la table des préfets et élus de la couronne Nord sur le projet de « Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif » de l'ARTM/appui
- 10.- Travaux de rehaussement de la digue/remplacement d'un arbre/engagement

LOISIRS

- 11.- Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte (PAFERV)/demande de subvention 2020-2021
- 12.- Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte (PAFERV)/dépenses 2020
- 13.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2020-2021/adoption
- 14.- CalumAide/cadeaux de Noël/contribution financière

VOIRIE

- 15.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue)/décompte progressif #5/autorisation de paiement
- 16.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx)/décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 17.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue/décompte progressif #7/autorisation de paiement
- 18.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues/lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka/décompte progressif #2/ autorisation de paiement

URBANISME

- 19.- Comité consultatif d'urbanisme/10/11/20/adoption du procès-verbal
- 20.- Dérogation mineure #2020-003/approbation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 21.- Enviro Connexions/renouvellement du contrat pour le service de conteneurs à l'écocentre pour l'année 2021/autorisation
- 22.- Constantin Service Appareils Ménagers Inc./récupération des halocarbures/entente 2021/autorisation de signature
- 23.- Dépôt des formulaires de l'usage de l'eau potable 2019
- 24.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/matériaux de déblais/autorisation
- 25.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/construction d'une digue/autorisation

SÉCURITÉ

- 26.- Nomination au poste de «capitaine» et contrat de travail/employé cadre du service de lutte et de protection contre les incendies de la Municipalité de Pointe-Calumet/autorisation de signature
- 27.- Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Pointe-Calumet/convention collective 2019-2023/signature/autorisation
- 28.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 29.- Communication de Madame la maire
- 30.- Communication des conseillers
- 31.- Période de questions
- 32.- Levée de la séance

20-12-238

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3, 10 ET 12 NOVEMBRE, 1^{ER} ET 8 DÉCEMBRE (BUDGET) 2020

20-12-239 Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE les procès-verbaux des 3, 10 et 12 novembre, 1^{er} et 8 décembre (budget) 2020 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-240 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2020

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 novembre 2020 au montant de 97 256,45 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 novembre 2020 au montant de 404 909,22 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-241 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 496-20 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2021

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2021.

La directrice générale dépose le projet de règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2021 qui a pour objet d'imposer les taxes pour l'année, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour ladite année.

20-12-242 ADOPTION/RÈGLEMENT 482-02-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT 482-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 482-02-20 amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement 482-02-20 amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 482-02-20

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 482-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE
TRANSITION À CERTAINES PERSONNES**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU QUE l'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 novembre 2020;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le 2^e paragraphe de l'article 9 du règlement 482-18 est modifié avec l'ajout d'une spécification pour l'IPC de Montréal ainsi que par un changement de la période pour se lire comme suit :

ARTICLE 9

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada, **région de Montréal**, établi par Statistique Canada, de **janvier à décembre** de l'année précédente.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 497-20 VISANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 533 481\$ POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ÉQUILIBRATION ET LE MAINTIEN D'INVENTAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2020 À 2028

20-12-243

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Kennedy, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement visant la constitution d'une réserve financière au montant de 533 481\$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2020 à 2028.

La directrice générale dépose le projet de règlement visant la constitution d'une réserve financière au montant de 533 481\$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2020 à 2028, qui a pour objet de pourvoir aux paiements des honoraires professionnels pour les mandats d'équilibrage du rôle et de maintien d'inventaire.

20-12-244

VENTE POUR TAXES 2021/ADOPTION ET AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte l'état détaillé de la liste des taxes municipales et autorise la directrice générale, à transmettre à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes, ladite liste pour fins de vente pour taxes 2021, et à faire effectuer par celle-ci les recherches nécessaires sur les parties de lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-245

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 2021

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la Municipalité pour l'année 2021, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 83 591 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-246

MÉMOIRE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD SUR LE PROJET DE « PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PSD) DU TRANSPORT COLLECTIF » DE L'ARTM/APPUI

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020 l'ARTM annonçait le lancement de la consultation publique sur le projet de « Plan stratégique de développement du transport collectif »;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de mémoires se terminera le 14 décembre 2020 et que les séances d'audition des mémoires se tiendront entre le 13 et le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le PSD de l'ARTM doit proposer une amélioration des services de transport collectif à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE partout sur le réseau routier de la couronne Nord, la situation concernant la congestion routière n'a cessé de s'accroître, et ce, de façon dramatique;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce, principalement dans l'axe Est-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN a adopté, unanimement, un mémoire eu égard au projet de PSD;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent du mémoire de la TPÉCN eu égard au PSD de l'ARTM;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le Conseil appuie le dépôt du mémoire dans le cadre de la consultation sur le projet de PSD de l'ARTM.

DE transmettre une copie de la présente résolution à l'ARTM, aux MRC de la couronne Nord et à Monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-247

TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DE LA DIGUE/REMPLACEMENT D'UN ARBRE/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet s'engage auprès des résidents du 150, 24^e Avenue, à remplacer leur Érable argenté par un autre arbre de 10 cm de diamètre maximum, et ce, à nos frais, advenant le cas où celui-ci subirait des dommages, à la suite des travaux de rehaussement de la digue, et ce, dans un délai maximum de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-248

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (PAFERV)/DEMANDE DE SUBVENTION 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a mis sur pied un programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable, à raison de cinquante pour cent (50%) des coûts d'entretien maxima;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet possède 3,7 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte plus de 15 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE la directrice générale, soit autorisée à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, une demande de subvention pour les années 2020-2021 dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte;

QUE le Conseil municipal confirme par la présente, posséder 3,7 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte, et qu'il en coûte plus de 15 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon;

QUE le Conseil municipal confirme également que l'accès au réseau de la Route Verte est libre et gratuit pour tous les utilisateurs sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-249

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (PAFERV)/DÉPENSES 2020

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet confirme que le coût d'entretien du tronçon de la piste cyclable pour l'année 2020 a été de 17 230,42 \$, et que la Municipalité a déboursé en 2020, un montant de 8 615,21\$, lequel représente sa part d'au moins 50% de la subvention maximale accordée (6 475 \$), dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-250

Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2020-2021/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2020-2021, soit adoptée, à savoir:

Employés saisonniers syndiqués (SCFP)

Préposés à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 7 décembre 2020 :

- Mario Brisebois

➤ Jean-Jacques Bérubé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-251 CALUMAIDE/CADEAUX DE NOËL/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme CalumAide, afin d'offrir des cadeaux aux enfants de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-252 TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE I) – (RUE DE LA PLAGE, 17^E ET 24^E AVENUE ET 21^E RUE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #5/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 878,51 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction inc., lequel représente le décompte progressif #5, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-253 TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE II) – (15^E AVENUE ET BOUL. PROULX)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 689,10 \$ (taxes incluses), à la firme Constructions Anor (1992) Inc., lequel représente le décompte progressif #3, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES
ENTRE LA 13^E ET LA 18^E AVENUE ET DE LA 25^E AVENUE/DÉCOMPTE
PROGRESSIF #7/AUTORISATION DE PAIEMENT

20-12-254 Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 61 213,44 \$ (taxes incluses), à la firme Sanexen services environnementaux Inc., lequel représente le décompte progressif #7, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue;

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-255 TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES
DIGUES/LOT 400 : ENTRE LA 32^E AVENUE ET LE BOUL. PROULX ET
ENTRE LA 18^E ET LA 25^E AVENUE ET LOT 500 : SECTEUR DE LA
MARINA ET DE LA DIGUE D'OKA/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 528 056,82 \$ (taxes incluses), à la firme DUROKING Construction / 9200-2088 Québec Inc., lequel représente le décompte progressif #2, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-256 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/10-11-20/ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-257 DÉROGATION MINEURE #2020-003/APPROBATION

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020-003 soumise comme suit :

Demande numéro 2020-003

Immeuble visé : Lot : 2 126 752
Adresse : 1005, boul. Proulx

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de rapprocher le bâtiment existant de 1,2 mètre par rapport à la limite de propriété latérale afin de régulariser la marge latérale du bâtiment principal à 0 mètre (marge nulle) plutôt que de 1,2 mètre, tel que prévu à la grille des normes et usage R-1 108, du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 novembre 2020, informant le Conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-003, soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-258

ENVIRO CONNEXIONS/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONTENEURS À L'ÉCOCENTRE POUR L'ANNÉE 2021/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler le contrat pour le service de conteneurs à l'écocentre avec la firme Enviro Connexions, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-259

CONSTANTIN SERVICE APPAREILS MÉNAGERS INC./RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES/ENTENTE 2021/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec l'entreprise Constantin Service Appareils Ménagers Inc., pour l'année 2021.

Cette entente s'inscrit dans le cadre de la réduction du volume des déchets et des rebuts acheminés aux sites d'enfouissement et de récupération des halocarbures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2019

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

20-12-260

DE prendre acte du dépôt au 8 décembre 2020, des formulaires de l'usage de l'eau potable 2019, tels qu'approuvés;

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-261

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/MATÉRIAUX DE DÉBLAIS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à utiliser les matériaux de déblais entreposés près de l'écocentre afin de construire une digue temporaire d'une hauteur de 25 mètres, et ce, à leurs frais;

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à entreposer les déblais provenant des travaux de construction de leur digue temporaire, conditionnellement à la réception d'une caractérisation des sols qualifiant ceux-ci non contaminés.

Ces matériaux de déblais devront être récupérés en totalité par la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au maximum un an après les travaux d'urgence, et ce, à leurs frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-262

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/CONSTRUCTION D'UNE DIGUE/AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac projette de construire une digue temporaire d'une hauteur de 25 mètres sur les rues limitrophes de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'une portée de ces travaux seront construits sur la 38^e Rue et la 13^e Avenue, et ce, à Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à construire une digue temporaire d'une hauteur de 25 mètres sur une portion de notre territoire, soit la 38^e Rue et la 13^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

168

NOMINATION AU POSTE DE «CAPITAINE» ET CONTRAT DE TRAVAIL/EMPLOYÉ CADRE DU SERVICE DE LUTTE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

20-12-263

DE nommer Monsieur Olivier Bissonnette, au poste de «capitaine», en date du 8 décembre 2020 et autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat de travail du service de lutte et de protection contre les incendies de la Municipalité de Pointe-Calumet à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-142-264

SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE POINTE-CALUMET/CONVENTION COLLECTIVE 2019-2023/SIGNATURE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE Madame la maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective 2019-2023 à intervenir avec la section locale Pointe-Calumet du Syndicat des pompiers et pompières du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-12-265

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h20, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale